FILIERE VENTE ET DISTRIBUTION

Institut des Forces de Vente
Manager Commercial

niveau II

Conditions requises :
- Titulaires d'un diplôme Bac+ 2 validé ou d'une certification de niveau III issus de filières techniques ou commerciales
- Titulaires d'un diplôme Bac+ 3 ou plus toutes filières
- Etudiants, salariés d'entreprises ou demandeurs d'emploi

Sélection :
- Dossier de candidature + CV + lettre de motivation
- Tests de sélection (culture générale, connaissances économiques, esprit de synthèse)
- Entretien de motivation

Contenu de la formation :
Elaborer une stratégie commerciale
Mener des négociations commerciales complexes
Manager le développement commercial dans un contexte national ou international
Manager une équipe commerciale

Durée de la formation :
493 h en centre, le reste du temps en entreprise.
La formation se déroule en temps plein avec une durée hebdomadaire de 35 heures en centre de formation et 35 heures en entreprise.

Emplois visés :
Le manager commercial est susceptible d'exercer aussi bien dans des grandes entreprises organisées en réseaux, agences, ou centres de profit que dans des PME/PMI disposant d'une fonction commerciale structurée. Il pourra accéder, dans des secteurs d'activités très variés (commerce, industrie, services), aux fonctions suivantes :
- Responsable stratégique commercial
- Manager de clientèle
- Développeur commercial
- Chargé de développement grands comptes
- Cadre Technico-commercial
- Responsable Grands comptes
- Chef de secteur
- Responsable des ventes

Statut :

	Conditions de prise en charge	Rémunération	
Période de professionnalisation	Voir conditions de la prise en charge du coût de la formation par l'OPCA de l'entreprise	Maintien de la rémunération pendant la formation	
Congé Individuel de Formation	Prise en charge du coût de la formation et du salaire par le FONGECIF.	Maintien de 80% à 100%¨de la rémunération	
Contrat de professionnalisation	Voir conditions de la prise en charge du coût de la formation par l'OPCA de l'entreprise	Moins de 21 ans sans qualification (1)	55 % du smic (2)
		21 ans et plus sans qualification (1)	70 % du smic (2)
		Moins de 21 ans avec qualification (1)	65 % du smic (2)
		21 ans et plus avec qualification (1)	80 % du smic (2)
		Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus	85 % du salaire minimal conventionnel, voire au moins le smic

(1) qualification au moins égale à celle d'un Baccalauréat Professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle
(2) sauf dispositions conventionnelles plus favorables

Lieu de formation :
Etablissement de formation d'Angers, Centre Pierre Cointreau

Contact :
Chambre de commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire
Jean-Luc GAUTRON
Tél. : 02 41 20 53 93
Email : jeanluc.gautron@maineetloire.cci.fr
www.maineetloire.cci.fr